
EL-H'AOUDH

MANUSCRIT BERBÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MUSÉE D'ALGER

(N° 615 du Catalogue dressé par M. Fagnan, professeur
à l'École des Lettres.)

I

Les savants et les chercheurs déjà nombreux qui, depuis notre installation en Algérie, ont entrepris de nous faire connaître la langue berbère, se sont heurtés à deux difficultés principales : d'une part le manque d'unité de cette langue ; de l'autre l'absence à peu près absolue de documents écrits.

La langue berbère n'est pas une. La phrase si souvent rappelée de St-Augustin, « in Africa barbara gentes in una lingua plurimas novimus », n'est plus exacte. Il y a même beaucoup de raisons de penser qu'elle ne l'a jamais été ; mais c'est le contraire, en tout cas, que l'on pourrait dire aujourd'hui : des peuplades nombreuses et des dialectes différents. Le dialecte *Zouaoua* que l'on parle dans une partie de la Kabylie, et qui est le mieux connu, grâce aux travaux de MM. Hanoteau, Brosselard, Olivier, Basset, Ben Sedira, n'est pas compris des *Mozabites*, qui n'entendent pas non plus celui des *Chaouïa* ; les uns et les autres trouvent incompréhensible le langage des *Touareg* ; et ceux-ci ne comprennent pas la *Tamazir't* des provinces méridionales du Maroc, ni à plus forte raison le *Rifain* des parties septentrionales (1). Il n'y a donc pas, à pro-

(1) « La langue parlée dans chaque confédération (de Touareg)

prement parler, de langue berbère : il n'y a que des dialectes berbères que l'on est obligé d'étudier séparément, sauf à les comparer ensuite, pour en dégager, au double point de vue philologique et ethnographique, les éléments d'une étude d'ensemble.

Au défaut de fixité et d'unité de la langue berbère correspond nécessairement le manque d'homogénéité de la population elle-même. Si l'unité de race a existé autrefois dans la population de l'Afrique septentrionale, les groupes se sont diversifiés à travers les âges à un point tel qu'ils ne perçoivent plus eux-mêmes que très difficilement le lien de leur parenté originelle. En dépit d'un amour commun de l'indépendance, et d'un même sentiment d'individualisme exagéré, l'habitant des villes du M'zab, le montagnard du Djurdjura et de l'Aurès, le Targui et le Ksourien, s'imaginent malaisément qu'ils appartiennent à la même souche. Il n'y a plus entre eux aucune cohésion. — En a-t-il été autrement dans le passé ? Rien ne le prouve. Ce qui ressort, au contraire, de l'histoire de l'Afrique septentrionale, à mesure qu'elle se fait plus précise et plus nette, c'est que rien, à aucune époque, n'est parvenu à détruire l'esprit de particularisme qui caractérise et qui divise les Berbères. Jamais on n'a pu dire exactement le *peuple berbère*, la *nation berbère*, mais seulement les peuplades, les tribus berbères ; c'est le terme arabe qui désigne encore aujourd'hui l'un des groupes les plus importants de la race, les Kabyles (1).

Il serait difficile de déterminer exactement quelle a été, dans le passé des peuplades berbères, la consé-

constitue un dialecte propre. » Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, Paris, 1864, p. 419. — Cf. Masqueray, *Revue Africaine*, t. XXII, p. 270 sq.

(1) Cf. de Grammont, *Histoire d'Alger* (Paris, 1887), p. 412 ; E. Cat, *Petite histoire de l'Algérie* (Alger, 1888) ; Rinn, *Revue Africaine*, t. XXIX, p. 272 ; E. Masqueray, *Formation des cités berbères* (Paris, 1886), p. 260 ; E. Carette, *Études sur la Kabylie* (Paris, 1848), t. I, p. 108.

quence de ce manque d'unité dans le langage. Il est certain tout au moins qu'il faut y voir, non pas la seule cause, mais l'une des causes principales de leur faiblesse.

A la bien considérer, à n'importe quelle période de son existence, on est forcé d'avouer que la race berbère, malgré ses incontestables qualités, n'a rien accompli par elle-même de grand et de durable, rien dont elle puisse revendiquer exclusivement le mérite. « Pépinière éternelle de serfs pour les vainqueurs qui se sont succédé de siècle en siècle », suivant l'expression d'Ernest Renan, elle a subi d'abord la domination de Carthage et a été pour elle un auxiliaire précieux dans l'extension de son empire commercial et dans sa lutte contre les Romains. Unie ensuite à ces derniers, elle ne fait que changer de maître. C'est la poussée violente d'une invasion étrangère et d'une idée religieuse venue du Hedjaz, qui la met plus tard en mouvement et la précipite sur l'Espagne (1). Le culte de l'islam la pénètre sans l'unifier, sans lui donner la personnalité d'une nation. Les dynasties berbères ne sont que des reflets d'un pouvoir théocratique extérieur; mais dût-on admettre qu'elles brillent de leur éclat propre, leur histoire n'est qu'une série, rarement interrompue, de compétitions locales, d'insurrections et de luttes intestines. Leur force est plutôt destructive que créatrice. Enfin, lorsque, pendant plusieurs siècles, les côtes barbaresques se peuplent de corsaires, ce ne sont pas les Berbères que nous trouvons au premier rang : c'est le rebut des ports de la Méditerranée, un mélange bizarre et monstrueux de renégats, d'esclaves affranchis, de mignons, de janissaires farouches, qui tous professent pour le peuple aborigène le mépris le plus profond.

Ce peuple a eu cependant ses héros : Masinissa, Jugurtha, Tacfarinas, Firmus, Kocella, Youssef ben Tachefin, et, au-dessus de tous, Abdelmoumen. Mais ne voit-on

(1) Cf. Ernest Mercier, *Revue africaine*, t. XV, p. 112.

pas que leur illustration, quand elle n'est pas due à des circonstances passagères ou à des causes venues du dehors, demeure personnelle, et qu'ils brillent surtout par contraste? La race, considérée dans son ensemble, n'a jamais connu la véritable grandeur politique. Elle est restée, au regard des peuples voisins, dans un état d'infériorité dont l'origine ne semble pas devoir être attribuée seulement aux caractères particuliers de son habitat, mais aussi en grande partie à l'absence d'une langue unique et d'une littérature nationale (1).

Il n'est point de peuple, ayant joué un rôle important dans l'histoire, qui n'ait eu en même temps sa littérature. Il est visible d'ailleurs que la puissance politique a toujours et nécessairement résulté de la réunion de deux éléments : d'une part, la force matérielle qu'il est facile d'emprunter à autrui; d'autre part, l'autorité morale qu'il faut posséder soi-même (2). Le premier n'a jamais manqué aux Berbères. Doués d'une vitalité remarquable, nombreux et braves, placés dans un pays fertile, disposant, dans le bassin de la Méditerranée, de l'Égypte à l'Océan, d'une étendue de côtes que nul autre peuple ne possède, ils ont toujours eu et ont encore une force matérielle bien supérieure à celle d'autres groupes pourtant célèbres, par exemple les Phéniciens et les Grecs. Mais le second élément leur a fait défaut. Pourquoi? Parce que, aussi loin que nous remontions dans leur histoire, nous les trouvons dépourvus d'une langue commune bien constituée, et par cela même incapables de grandes conceptions.

Il est vrai que nos connaissances historiques positives, débarrassées de tout récit fabuleux, sont loin d'atteindre l'origine de la race berbère. L'histoire de l'Afrique septentrionale, qui, hier encore, nous était presque

(1) Cf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles* (Paris, 1872), t. II, p. 3.

(2) V. P. Pradier-Fodéré, *Traité de droit international public* (Paris, 1885), t. I, p. 151 et 152.

inconnue, ne s'est pas encore dégagée et ne se dégagera jamais entièrement des ténèbres du passé. Elle commence pour nous à l'époque où des peuples étrangers sont venus s'installer sur son territoire, les Grecs à Cyrène, les Phéniciens à Carthage. Cette histoire n'est ainsi qu'un assemblage d'épisodes détachés de celle des nations qui ont subjugué les Berbères, Grecs, Phéniciens, Romains, Vandales, Arabes, Espagnols (1). — Comment admettre pourtant, aujourd'hui que le Nord de l'Afrique a été parcouru en tous sens, et que nous en avons pu étudier à loisir la population et le sol, que la grandeur politique et littéraire des Berbères, si elle a existé, n'ait pas laissé de traces ? La science moderne n'a-t-elle pas exhumé des langues depuis longtemps disparues, et dont il ne restait rien dans les idiomes parlés de nos jours ?

On peut encore et on doit se demander si l'imperfection de la langue, au lieu d'être la cause de l'infériorité de la race, n'est pas, au contraire, une conséquence de cette infériorité. Mais il ne s'agit point ici d'une cause unique et primordiale. Il est incontestable en effet que, dans sa période de formation, la langue emprunte ses qualités et ses défauts à l'esprit même du groupe auquel elle appartient. Mais une fois constituée dans ses éléments essentiels, elle devient, par réflexion, et en raison de ses qualités ou de ses défauts, de sa perfectibilité ou de son imperfectibilité, une aide ou un obstacle à l'évolution de ce groupe.

On sait que le langage est nécessaire non seulement pour la communication des idées, c'est-à-dire pour leur manifestation extérieure et leur application, mais encore pour leur formation. « Nous ne pouvons penser sans signes », a dit Condillac. D'où cette conclusion que plus le signe est défectueux, plus la conception intellectuelle est faible ; et cela est vrai non seulement des individus,

(1) G. Boissière, *l'Algérie romaine* (Paris, 1883), t. I, p. 78 et 79.

mais aussi des peuples. « L'esprit de chaque peuple et sa langue sont dans la plus étroite connexité : l'esprit fait la langue, et la langue à son tour sert de formule et de limite à l'esprit (1). » Or quoi de plus imparfait, de moins propre aux idées de patriotisme, de civilisation et de grandeur politique, que le langage des Berbères ? Subdivisé en une foule de dialectes, il est en, outre demeuré, pour la majeure partie de la race, à l'état de langage parlé, à peine supérieur au langage d'action, et n'ayant d'autre portée que celle de la voix et de la mémoire humaines. Les Touareg seuls ont conservé une écriture, et cette écriture, aujourd'hui suffisamment connue pour que l'on en puisse apprécier la valeur, est sans contredit l'un des systèmes phonétiques les moins sûrs et les moins pratiques dont il soit fait usage dans le monde (2).

II

La rareté de documents écrits en berbère ne doit donc pas nous surprendre. On a même peine à comprendre que la langue de la population autochtone se soit conservée, qu'elle soit la seule parlée, la seule comprise dans beaucoup de régions, alors que partout a pénétré le culte musulman, qui n'admet que la langue arabe. A cette œuvre de propagande, qui a commencé par les armes dès les premières années de l'hégire, qui s'est continuée depuis sans interruption par tous les moyens,

(1) E. Renan, *De l'origine du langage* (Paris, 1859), p. 190. Cf. André Lefèvre, *Les races et les langues* (Paris, 1893), p. 301 : « Partout l'évolution du langage a été parallèle, adéquate à l'évolution de l'humanité. »

(2) Général Faidherbe, *Inscriptions numidiques* (Lille, 1870), p. 12 ; J. Halévy, *Études berbères*, *Journal asiatique*, 7^e série, t. III, p. 75 ; Tissot, *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique* (Paris, 1884), t. I, p. 526 ; Philippe Berger, *Histoire de l'Écriture dans l'antiquité* (Paris, 1891), p. 324 sq.

qui se poursuit encore de nos jours, favorisée plutôt que contrariée par notre présence, deux choses ont résisté avec une singulière énergie : la coutume locale et la langue primitive. Fait d'autant plus remarquable que les Berbères sont, depuis douze siècles, sollicités à s'arabiser, non seulement par une foi religieuse profonde, mais aussi par la vanité, qui est peut-être un levier plus puissant encore. Il est peu de tribus berbères qui ne tiennent à revendiquer une origine arabe : bien plus, nul autre pays ne compte autant de prétendus chérifs, descendants très peu authentiques de la fille du Prophète, mais entourés néanmoins de la vénération publique. La noblesse, en un mot, consiste à ne pas être berbère, mais arabe. Et ce sentiment a dû exister à une époque très reculée. N'est-il pas étrange que, malgré cela, la langue se soit maintenue dans la plus grande partie du pays ? Et ce résultat n'est-il pas de nature à nous inspirer des doutes sérieux sur le succès des efforts que nous tentons aujourd'hui pour apprendre notre langue à ces mêmes Berbères ?

Une autre question se pose. A n'en pas douter, les habitants de l'Afrique septentrionale, Tunisiens, Algériens, Marocains, sont de fervents musulmans. S'ils sont demeurés très attachés à des usages locaux souvent contraires aux prescriptions coraniques, leurs convictions religieuses n'en sont pas moins sincères. On a cru longtemps et on croit encore un peu que les Kabyles sont moins fanatiques que les Arabes. Ils ont donné cependant plus d'une preuve du contraire. Pour n'en citer qu'une, rappelons que l'insurrection algérienne de 1871, qui a été surtout une insurrection kabyle, n'est devenue vraiment redoutable que du jour où elle a fait appel au sentiment religieux (1). Et ce n'est pas seule-

(1) « Les Kabyles passent pour moins religieux que les Arabes.... Cependant, au fond, ils sont très attachés à la religion musulmane, telle qu'ils l'ont accommodée à leurs mœurs ; et ils ont pour les

ment en Algérie que les Berbères sont convertis depuis longtemps à l'islamisme. Dans tout le Maroc, et jusque dans les profondeurs inexplorées du Sahara, la loi du Prophète est la seule connue, imparfaitement connue, si l'on veut, mais aveuglément obéie quand même.

Or, se peut-il que tous les Berbères sans distinction en soient arrivés là sans que le peuple qui les a subjugués et convertis ait eu recours à leur langue, ne fût-ce que comme moyen de vulgarisation ? Si les premiers conquérants ne l'ont pas fait, au moins les Berbères eux-mêmes ont-ils dû employer leurs propres dialectes pour la diffusion des pratiques du culte, pour l'enseignement du Coran et des principes du droit musulman, pour faciliter enfin l'étude de la langue écrite, de la langue politique et religieuse, c'est-à-dire de la langue arabe ?

L'exemple de ce qui nous arrive justifierait cette supposition. Il n'y a qu'une soixantaine d'années que nous sommes les maîtres d'une partie du pays occupé par la race berbère, et il nous est permis de constater que nous avons fait avancer d'un grand pas, au bénéfice des peuples européens, l'étude de la langue arabe et celle des dialectes berbères. Il faut bien en ceci faire la part de notre goût pour les études spéculatives, mais on ne doit pas méconnaître non plus l'obligation qui s'est imposée à nous d'apprendre l'arabe et le berbère, pour la commodité de nos relations avec nos administrés musulmans. Or, cette nécessité, les Arabes l'ont sûrement éprouvée autrefois à l'égard des dialectes berbères, autant que nous l'éprouvons nous-mêmes.

descendants du Prophète un respect et une soumission qui étonnent de la part d'un peuple dont les instincts démocratiques sont poussés jusqu'à l'exagération. » N. Robin, *Revue africaine*, t. XVII, p. 204. « Assurément, aux yeux d'un vrai croyant, les Kabyles peuvent ne pas être des musulmans irréprochables.... Mais, en tout ce qui concerne le dogme et les croyances religieuses, leur foi est aussi naïve, aussi entière, aussi aveugle que celle des musulmans les plus rigides. » *La Kabylie et les coutumes kabyles*, t. I, p. 310.

Et cependant, l'infiltration lente mais sûre de la religion mahométane dans le milieu berbère s'est faite sans que le culte ni la langue importés d'Arabie se soient jamais départis de leur exclusivisme. L'Arabe n'a jamais fait aux jargons berbères l'honneur de les prendre au sérieux (1).

Quant aux Berbères, il ne semble pas qu'ils aient cherché, en Algérie, à tirer parti de leur idiome, pour répandre dans la masse un peu d'instruction. Le seul exemple peut-être qui en existe dans les territoires actuellement soumis à la domination française, est celui d'un petit résumé de la théorie du touhid, qui a été composé en Kabylie, dans la tribu des Beni-Ourtilane, à la zaouia de Sidi Yahia ben Hamoudi. Il se réduit à quelques pages, rédigées dans le dialecte de l'arrondissement de Bougie, transcrites en caractères arabes, et qui ne sont qu'une traduction très sommaire du traité connu sous le nom de *Senousia*, dont l'auteur est Abou Abdallah Mohammed ben Mohammed ben Youssef Essenousi. Mais au Maroc, et principalement dans les provinces méridionales, il a été fait différents travaux du même genre, dont les uns ont disparu sans doute pour jamais, dont quelques autres subsistent encore et ont une importance indiscutable.

Nous rappellerons : le Coran berbère composé au commencement du deuxième siècle de l'hégire par un faux prophète, Salah ben Tarif, et dont il est fait mention par le géographe El Bekri ; le Coran composé en 313 de l'hégire (925 ap. J.-C.) par un autre faux prophète, nommé Hamim, mentionné par le même auteur. Ces deux livres n'étaient pas des traductions du Coran arabe, mais bien

(1) « L'arabe du Coran est, aux yeux du musulman, la langue d'Ismaël révélée de nouveau au Prophète ; c'est la langue que Dieu parlera avec ses serviteurs au jour du jugement ; seul entre tous les idiomes, l'arabe est susceptible d'une grammaire : toutes les autres langues ne sont que des *patois grossiers incapables de règles*. » Ernest Renan, *Histoire des langues sémitiques* (Paris, 1858), p. 360.

de nouveaux évangiles, inaugurant un dogme particulier. Il est donc naturel qu'ils aient été détruits lorsque le schisme qu'ils consacraient fut aboli. Or le schisme de Salah ben Tarif avait disparu au temps d'El Bekri, c'est-à-dire au onzième siècle, et Hamim fut tué en 315 de l'hégire (1). Plus tard Mohammed ben Abdallah ben Toumert, fondateur de la dynastie almohade, traduisit en berbère des ouvrages qu'il avait composés lui-même en arabe, et son travail eût été précieux, si l'on en juge d'après les renseignements que les historiens nous ont transmis sur le grand savoir de ce personnage, et sur sa connaissance parfaite de la langue berbère; mais rien ne laisse espérer qu'il ait été conservé (2).

Les ouvrages berbères qui existent encore de nos jours sont énumérés par M. de Slane dans son appendice à l'*Histoire des Berbères*, t. IV, p. 489 et s. On peut les diviser en deux catégories.

Les uns, dont la collection va s'augmentant tous les jours, sont dus à des auteurs européens, et principalement à des auteurs français. Aux noms de Delaporte, Geslin, Hanoteau, Brosselard, cités par M. de Slane, il faut joindre aujourd'hui ceux de MM. René Basset, Belkassem ben Sedira, Bissuel, de Calassanti-Motyliniski, Masqueray, Mouliéras, Rinn, Rivière, de Rochemonteix.

La seconde catégorie se compose de manuscrits rédigés par des auteurs berbères, et il semblerait tout d'abord que ceux-ci, par leur origine et par leur ancienneté, dussent inspirer une plus grande confiance que les premiers. Mais il faut s'entendre sur la qualification

(1) *Description de l'Afrique septentrionale*, texte arabe, Alger, 1857, p. 100, 138 et 139; trad. franç., p. 228 et 302. Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane (Alger, 1856), t. II, p. 143, 144 et 492, et t. IV, appendice, p. 531 et 532.

(2) Abd-el-Wahid Merrâkechi, trad. E. Fagnan, *Revue Africaine*, t. XXXVI, p. 204-208, 262 sq.; Ibn Khaldoun, *Op. cit.*, t. II, p. 161; E. Mercier, *Revue Africaine*, t. XIII, p. 265, et *Histoire de l'Afrique septentrionale* (Paris, 1888), t. II, p. 69.

de *berbères* donnée à ces ouvrages. Ils sont d'abord transcrits en caractères arabes, d'après un système dont nous examinerons tout à l'heure les particularités. De plus, les textes fourmillent de locutions arabes ; les mots d'origine arabe y sont très nombreux, de sorte que l'on y trouve de l'arabe berbérisé plutôt que du berbère. Enfin, comme ils sont en grande partie consacrés à des questions religieuses ou au droit musulman, ils empruntent forcément aux auteurs arabes une terminologie spéciale, qui les rend peu compréhensibles aux Berbères eux-mêmes, en dépit de l'idée de vulgarisation qui les a inspirés. On ne saurait donc leur accorder sans réserve la préférence qui, en bonne règle, devrait leur revenir. Il est certain néanmoins qu'ils peuvent être d'un grand secours pour l'étude du berbère. Or ils sont demeurés jusqu'à ce jour inutiles, à l'exception de ceux qui ont été traduits par M. J. D. Delaporte et par M. René Basset (1).

De ces manuscrits, qui sont tous en dialecte chelha, le plus important est celui de Mehammed ben Ali ben Brahim, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque-Musée d'Alger, et trois autres à la Bibliothèque nationale à Paris. C'est celui dont j'ai entrepris la publication et la traduction (2).

(1) J. D. Delaporte, *Spécimen de la langue berbère* (in f° lithographié) ; René Basset, *Poème de Çabi*, extrait du *Journal asiatique* (Paris, 1879) ; *Relation de Sidi Brahim de Massat* (Paris, Leroux, 1883). Cf. M. de Rochemonteix, *Journal asiatique*, 8^e série, t. XIII, p. 198 et 402.

(2) D'après les indications qui m'ont été fournies par quelques tolba du Sous, il existe au Maroc plusieurs autres ouvrages rédigés en tamazir't. On m'a cité notamment : 1^o Un livre sur la médecine dont l'auteur serait Sidi Mehammed Abaâqil, ainsi nommé sans doute parce qu'il appartenait à la tribu des Ida ou Bâqil. Cf. Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc* (Paris, 1888), p. 342. J'ai pu me procurer un extrait de ce travail, qui m'a paru moins intéressant que celui de Mehammed ben Ali ben Brahim ; 2^o Un livre composé par Sidi Mehammed Naït Hassaïn, et comprenant plusieurs traités en vers ; les passages que j'en ai entendu réciter me donnent à *Rev. afric.*, 37^e année. Nos 209-210 (2^e et 3^e Trimestres 1893). 11

III

Mehammed ben Ali ben Brahim était du Sous (*ousous*), et des Indaouzal, grande et puissante tribu, dont le territoire est situé sur la rive gauche de l'Oued-Sous (1). L'époque à laquelle il vivait nous est indiquée par les dates qu'il a inscrites dans son ouvrage :

1° A la fin de la première partie (f. 53 du ms. d'Alger) :

*Elkamal nes iqdhat rebbi r' dou lh'idjaï,
Kh tam d meraou d mia bād elf en lhidjeraï.*

« C'est-à-dire : Terminé, par la volonté de Dieu, au mois de doulhedja de l'an 1118 de l'hégire (6 mars-3 avril 1707). »

2° A la fin de la deuxième partie (f. 169 du même ms.) :

*Elkamal ennes iqdhat rebi r' djamad elouli,
En ouah'ad ou ácherin tiguira n mia d iefdhi.*

« Terminé, par la volonté de Dieu, dans le mois de djoumada eloula de l'an 1121 (9 juillet-7 août 1709). »

3° Enfin, nous lisons au f. 173, où se termine la troisième partie, la date suivante :

*Rabiâ ettani n setta ou ácherin bād mia d iefdhi,
Ar' ikemmel.*

« C'est au mois de rabiâ ettani de l'an 1126 que (ce travail) a été achevé (16 avril-14 mai 1714). »

A remarquer aussi les passages ci-après, qui établis-

penser qu'il y est surtout question des principes de la religion et du droit musulman ; 3° Un livre traitant également de questions religieuses et dont l'auteur serait Sidi Ali ben Mehammed oug Izguer.

(1) *Reconnaissance au Maroc*, p. 334.

sent que Mehammed ben Ali ben Brahim était contemporain de Ahmed ben Mehammed ben Nacer :

Tefkimi erredha ennek d ouin rasoul allah d eccheikh

Sidi H'emad ou Meh'ammed ou Nacer, a cheikh en Draï

Adaner'izer'zef rebbi lammmer nes... (f. 3, v°).

« Accordez-moi, Seigneur, votre grâce, celle de l'envoyé de Dieu, » et celle du maître,.... Sidi Ahmed ben Mehammed ben Nacer, » maître de (l'oued) Dra..... *que Dieu prolonge pour nous son existence.* »

Der'id ar' itemma elmourad, d elmaqçoudi

S eladouan en rebbi d elberekt en eccheikh ad en Draï

Ben Nacer, Sidi H'emad da iouççan aikemmeli (f. 169).

« C'est ici que se termine la tâche que je me suis proposée, avec » l'aide de Dieu, et la faveur de *ce maître* du Dra, Ben Nacer, Sidi » Ahmed, qui en a recommandé l'achèvement ».

Ce maître, c'est-à-dire, selon toute évidence, le maître actuel du Dra.

Il s'agit ici du fils du fondateur de la confrérie religieuse des Nacerya, dont le siège principal est la zaouïa de Tamegrout, dans l'Oued-Dra (1). Or nous savons que Ahmed ben Mehammed ben Nacer, auteur d'une *rih'la* (relation de voyage) dont la Bibliothèque-Musée d'Alger possède deux exemplaires (nos 1349-5° et 1954), naquit en 1057 de l'hégire et mourut le vendredi 19 rabiâ ettani de l'an 1129 (2 avril 1717).

Il existe une légende sur Mehammed ben Ali ben Brahim. Elle m'a été racontée par plusieurs tolba originaires du Sous. Je l'abrège ici, en négligeant à dessein quelques détails d'un réalisme trop prononcé.

(1) V. pour la zaouïa de Tamegrout : Marmol, trad. par Perrot d'Ablancourt, *L'Afrique* (Paris, 1667), t. III, p. 46 ; O. Lenz, trad. fr., *Timbouctou* (Paris, 1886), t. II, p. 26 ; L. Rinn, *Marabouts et Khouan* (Alger, 1884), p. 277 ; Ch. de Foucauld, *op. cit.*, p. 293.

Ayant commis un meurtre dans sa tribu, Mehammed ben Ali ben Brahim fut obligé de s'expatrier, pour obéir à la coutume locale, très rigoureuse sans doute chez les Indaouzal, comme dans la plupart des tribus berbères. Il se réfugia à la zaouia de Tamegrout, où on l'employa d'abord à des travaux manuels. Il sollicita ensuite la faveur d'être admis à suivre les cours du chef de la zaouia, qui voulut bien y consentir malgré l'ignorance du postulant. Mehammed se fit remarquer par son bon vouloir et sa piété, et obtint de se tenir, pendant les cours, aux côtés du maître. Cela ne fut pas sans exciter la jalousie des autres auditeurs, qui voyaient avec peine accorder un pareil honneur à un homme illettré et grossier. Un jour que Mehammed avait donné une nouvelle preuve de sa piété et de son dévouement à son professeur, celui-ci s'écria, parlant à ses autres disciples : « Mehammed vous a tous dépassés, et a seul obtenu la grâce divine. » Puis, se tournant vers Mehammed : « Va, mon fils, » dit le grand-maître des Nacerya, « tu n'as plus rien à faire ici ; va fonder une zaouia dans tel lieu que tu préféreras ; les cendres de la zaouia de Tamegrout se transformeront en farine pour aller approvisionner l'établissement que tu auras créé. »

Le court séjour de Mehammed ben Ali ben Brahim à Tamegrout ne lui avait pas permis d'y acquérir une instruction bien étendue. Au contraire, il demeura, dit-on, ignorant comme il l'était : mais, par un don du Seigneur, il put composer son ouvrage, dont l'autorité est, paraît-il, très grande au Maroc.

Il n'y a rien à retenir de cette légende, si ce n'est la faveur, justifiée d'ailleurs, que le travail dont nous nous occupons a rencontrée dans la population des provinces méridionales du Maroc. Quant à la prétendue ignorance de l'auteur, elle n'existe que dans la légende, ou du moins elle n'est pas telle qu'on veut bien le dire. L'ouvrage de Mehammed ben Ali ben Brahim prouve qu'il possédait tout au moins deux doctrines importantes et ardues :

celle du touh'id (théologie), et celle du droit religieux, civil et pénal. Par les références qu'il donne et par sa façon d'exposer des théories, dont la simplicité n'est pas toujours la qualité dominante, il est aisé de voir que la bénédiction du maître n'est pas la seule initiation qu'il a recherchée, et qu'il s'est, au contraire, livré à des études sérieuses avant d'entreprendre son œuvre de propagande et de vulgarisation.

Il est bien vrai que son livre, tel qu'il nous est parvenu, renferme, en matière d'orthographe et de grammaire arabes, des incorrections étranges, dont il n'est point possible de laisser toute la responsabilité aux copistes seuls. Aussi n'est-on pas surpris du jugement qu'en a porté le traducteur de l'histoire des Berbères : « Ces ouvrages », dit M. de Slane, « écrits dans un jargon moitié arabe, moitié berbère, défigurés par les fautes d'orthographe les plus bizarres, nous donnent une idée très défavorable de la littérature et de l'instruction du peuple chelha. Les manuscrits du Haudh et du Bahr Eddomouâ offrent les plus singulières variantes d'orthographe qu'on puisse imaginer et fournissent, dans chaque ligne, la preuve de l'ignorance des copistes, qui évidemment ne savaient pas décomposer en mots isolés les phrases de leur propre langue. »

Cette appréciation eût été moins sévère, si M. de Slane ne s'était pas servi du ms. 4802 de la Bibliothèque nationale (Fonds berbère, n° 3), le moins bon, sans contredit, des quatre que nous possédons. Le manuscrit n° 4804 (F. b., n° 6) et surtout le manuscrit de la Bibliothèque-Musée d'Alger (n° 1734 ancien, 615 nouveau) sont beaucoup moins défectueux. Mais, même dans ceux-ci, on trouve certains mots écrits de quatre ou cinq manières différentes. Celui de *tazallit* (prière), par exemple, est transcrit indifféremment :

تَضَلِّيتْ, تَضَالِيَتْ, تَضَالَيْتْ, تَضَالِيَتْ, تَضَالِيَتْ

IV

L'œuvre de Mehammed ben Ali ben Brahim se compose de trois parties.

La première, nommée *El H'aoudh* (Le Réservoir), est consacrée à l'explication des cinq principes fondamentaux de la religion musulmane : la reconnaissance de l'unité de Dieu, la prière, l'acquittement de la zekat ou impôt de purification, le jeûne et le pèlerinage. Elle se divise en vingt-sept chapitres, dont un, celui du touh'id, paraît tiré de la *Senousia* ; les autres sont disposés exactement dans l'ordre adopté par Khalil ben Ishak, dans le *Mokhtaçar*. Cette première partie renferme donc les matières contenues dans le premier quart du traité de Khalil, en observant la division que suivent les tolba de nos mosquées algériennes dans leurs études de droit musulman ; dans le texte arabe publié à Paris par la Société asiatique, elles occupent les pages 7 à 64.

D'où vient ce nom de *H'aoudh* et quelle est ici sa signification exacte ?

Les titres des ouvrages arabes n'ont pas d'ordinaire cette brève simplicité ; festons et astragales s'y confondent dans une complaisante et naïve prétention. Mehammed ben Ali ne fait pas exception, et la simplicité de son titre n'est qu'apparente. Voici en quels termes peu modestes il explique et justifie l'appellation qu'il a choisie :

*Semmir' elketab inou s elh'aoudh ; ouenna zeguisi
Isouan our at iad illir' irifi, ilehenna.*

« J'ai nommé mon livre *Le Réservoir* ; quiconque y boira, n'aura plus jamais soif, et sera heureux. »

C'est donc un abreuvoir destiné à désaltérer pour l'éternité les âmes pieuses. L'idée et le mot sont loin d'appartenir à Mehammed ben Ali ben Brahim et « peu-

vent revendiquer une illustre origine ». On en trouve la preuve dans les deux vers ci-après que j'extrais de la *Djouhara* d'Ibrahim Elleqani, et que je fais suivre de leur commentaire :

ایماننا بحوض خیر الرسل حتم كما فد جاءنا في النفل
ینال شرباً منه افوام و فوا بعهدهم و فل یزاد من طغوا

لها نفی الہعتزلت الحوض اشار الى الرد عليهم بوجوب الايمان به
و قال (ایماننا) اي تصديفنا معاشر المكلفين (بحوض خير الرسل)
اي بالحوض الذي يعطاه في الاخرة افضل المرسلين وهو نبينا
محمد صلی الله عليه وسلم (حتم) اي واجب فيثاب عليه من
صدف به و يبدع و يتسلف جاحدة وهو جسم مخصوص كبير
متسع الجوانب تردة هذه الامة من شرب منه لا يظماً ابدا و اشار
الى ان وجوب الايمان به سمعي بقوله (كما فد جاءنا) اي للنص
الذي ورد الينا (في النفل) في الصحيحين من حديث عبد الله
بن عمرو بن العاصی رضی الله عنهما حوضي مسيرة شهر و زواياه
سواء ماؤه ابيض من اللبن و ريحه اطيب من المسك و كيزانه
اكثر من نجوم السماء من شرب منه فلا يظماً ابدا و ما ورد من
تحديده بجهات مختلفة اما بحسب من حضره صلی الله عليه
وسلم ممن يعرف تلك الجهة فخطب كل قوم بالجهة التي
يعرفونها و انه اخبر اولاً بالمسافة اليسيرة ثم اعلم بالمسافة
الطويلة فاخبر بها كان الله سبحانه تفضل عليه باتساعه شيئاً شيئاً

فيكون الاعتماد على ما يدل على طولها مسافة كما اشار اليه
النووي رحمه الله تعالى وفيما اوحى الله الى عيسى عليه الصلاة
والسلام من صفة نبينا صلى الله عليه وسلم له حوض ابعد من
مكة الى مطلع الشمس فيه آنية مثل عدد نجوم السماء وله لون
كل شراب الجنة وطعم كل ثمار الجنة وظواهر الاحاديث انه
بجانب الجنة كما قاله ابن حجر والواجب اعتقاد ثبوته وجهل
تقدمه على الصراط او تاخره عنه لا يضرب بالاعتقاد (ينال شربا منه)
اي يتعاطى الشرب من ذلك الحوض لدفع العطش او للتلذذ
او لتعجيل المسرة (افوام وبقوا) الله تعالى (بعثهم) وهو الميثاق
الذي كان اخذه عليهم في الايمان به وباليوم الآخر واتباع دينه
وشرائعه وتصدىف كتبه ورساله حين اخرجهم من ظهر آدم عليه
السلام واشهدهم على انفسهم بها تروا على ذلك لم يغيروا ولم
يبدلوا وهذا الوصف وان شمل جميع مومني الامم السابقة لكنه
خلاف ظواهر الاحاديث انه لا يردده الا مؤمنو هذه الامة لان كل
امة انما ترد حوض نبيها

« Notre croyance au Réservoir du meilleur des envoyés de Dieu est
obligatoire, suivant ce qui nous a été transmis dans la tradition reli-
gieuse (1) ;

« A ce Réservoir pourront se désaltérer les gens qui ont tenu leur
engagement ; ajoutez que l'on en éloignera ceux qui ont méconnu les
ordres de Dieu.

(1) Cf. G. de Tassy, *Exposition de la foi musulmane* (Paris, 1822),
p. 19; Reland, *La Religion des Mahométans* (La Haye, 1721), p. 19.

» Les motazélites niant l'existence du Réservoir du Prophète,
» l'auteur (Ibrahim Elleqani) indique qu'il réfute leur doctrine en
» affirmant l'obligation de cette croyance. « *Notre croyance* », dit-il,
» c'est-à-dire notre foi, à nous tous qui réunissons les conditions
» de capacité requises pour être soumis aux devoirs religieux ; « *au*
» *Réservoir du meilleur des envoyés de Dieu* », c'est-à-dire au Réservoir
» qui sera concédé dans l'autre monde au meilleur des envoyés, qui
» est Mohammed, que Dieu lui accorde ses grâces et ses bénédic-
» tions ; « *Est obligatoire* », c'est-à-dire constitue une obligation
» canonique ; une récompense est attribuée à celui qui y croit ;
» celui qui n'y croit pas est considéré comme un novateur et un
» impie. C'est un réservoir d'une nature spéciale, et de grandes
» dimensions, auquel le peuple musulman vient s'abreuver. Quicon-
» que y boit est désaltéré pour toujours. L'auteur indique que la
» croyance à l'existence du Réservoir est imposée par le dogme ;
» c'est en ce sens qu'il faut entendre les mots « *suivant ce qui nous*
» *a été transmis* », c'est-à-dire conformément aux paroles qui nous
» sont parvenues « *dans la tradition* ». On lit en effet dans les deux
» *Sahih* de Bokhari et de Moslem : « Abdallah ben Amr ben Elâci,
» que Dieu lui accorde sa grâce, a rapporté, entre autres choses,
» que le Prophète a dit : — Mon Réservoir a une étendue d'un mois
» de marche ; il est carré ; son eau est plus blanche que le lait, son
» parfum plus suave que le musc ; les cruches qui serviront à y
» puiser, plus nombreuses que les étoiles du ciel ; celui qui y boira
» n'aura plus jamais soif. » — Quant aux différentes manières dont
» les limites en ont été fixées dans les paroles attribuées au Pro-
» phète, cela peut s'expliquer de deux façons. Ou bien le Prophète,
» que sur lui soient le salut et la bénédiction de Dieu, réglait son
» langage suivant les personnes à qui il parlait et les contrées que
» ces personnes connaissaient. Ou bien il a d'abord assigné à son
» Réservoir une faible étendue, et informé ensuite par le Seigneur
» que cette étendue serait plus considérable, il l'a fait connaître ;
» comme si Dieu, qu'il soit glorifié, avait augmenté progressivement
» les dimensions du Réservoir dont il gratifiait le Prophète. La
» croyance à admettre doit être celle de la version qui indique les
» dimensions les plus fortes, ainsi que l'a fait remarquer Nouaoui,
» que Dieu lui fasse miséricorde. Au nombre des révélations
» envoyées à Jésus, que Dieu répande sur lui son salut et sa béné-
» diction, sur les mérites de notre Prophète, figure celle-ci : « Il
» aura un réservoir dont l'étendue dépassera la distance de la

» Mecque au point où se lève le soleil ; là se trouveront des vases
 » en nombre égal à celui des étoiles du ciel ; le contenu de ce réservoir aura la couleur de toutes les boissons du paradis, et le goût
 » de tous les fruits du paradis. »

« A s'en tenir à la lettre des hadits, le Réservoir se trouverait à
 » côté du Paradis, ainsi que le dit Ben Hadjer. On est tenu de
 » croire à son existence : mais pour ce qui est de savoir s'il est
 » placé avant ou après le *Qirâl*, cela n'a pas d'importance au point
 » de vue de la foi. »

« A ce Réservoir pourront se désaltérer », c'est-à-dire pourront boire
 » le liquide contenu dans ce réservoir, soit pour apaiser leur soif,
 » soit par plaisir, soit pour hâter leur félicité, « les gens qui ont tenu »
 » envers Dieu « leur engagement ». Il s'agit ici du pacte que Dieu
 » conclut (1) avec les hommes, et d'après lequel ils sont tenus de
 » croire en lui, ainsi qu'au jour du jugement dernier, de suivre sa
 » religion et ses lois, de croire aux livres qu'il a révélés, et à ses
 » envoyés ; pacte qui fut conclu lorsque Dieu tira les hommes des
 » reins d'Adam, que le salut soit sur lui, et leur fit prendre cet
 » engagement. Les individus admis à se désaltérer au Réservoir du
 » Prophète sont ceux qui sont morts fidèles à cet engagement, qui
 » ne l'ont ni altéré, ni changé ; cela devrait donc s'entendre de tous
 » les croyants des peuples antérieurs à l'islamisme ; mais ce serait
 » en opposition avec les termes des hadits, d'après lesquels les
 » croyants qui ont professé le culte musulman seront seuls admis
 » à boire au Réservoir du Prophète ; car chaque peuple boira au
 » Réservoir de son propre prophète. » (2).

Dans la deuxième partie du volume de Mehammed ben Ali ben Brahim sont traitées, encore dans l'ordre suivi par Khalil, toutes les autres questions du droit religieux ou civil contenues dans le *Mokhtaçar* (pages 64 à 230 du texte arabe de la Société asiatique). L'auteur nous déclare qu'il aurait voulu s'en tenir à la première partie ; ce n'est que sur les instances de son maître spirituel

(1) Cf. Coran, VII, 171 sq.

(2) Extrait du commentaire composé par l'imam Abdesselem, sur la Djouhara du cheikh Ibrahim Ellegani. Voir dans le même sens le commentaire d'Ibrahim El Beïdjouri, imprimé au Caire en 1303 de l'hégire, p. 129 et 130.

Sidi Ahmed ben Mehammed ben Nacer, qu'il rédigea la seconde :

Ben Nacer Sidi H'emaḍ da iouççan aïkemmeli :

Imma nekkîn our aokk dhemâar' is izouari.

Bela semmous elqaouâid elli bederr'i (f. 169).

« C'est Ben Nacer, Sidi Ahmed, qui a ordonné de compléter ce » travail ; car, pour moi, je n'ai nullement conçu, dans le principe, » cette prétention, n'ayant voulu traiter que les cinq questions que » j'ai exposées. »

Cette déclaration manque certainement de sincérité, et n'a pas d'autre but que de faire ressortir le mérite du travail et de son auteur. Une œuvre inspirée par un personnage aussi vénéré que Ben Nacer et écrite sous sa direction ne pouvait manquer d'être accueillie avec faveur. Il est d'ailleurs dans les habitudes des auteurs musulmans de faire, dès le début, acte d'humilité, et d'annoncer qu'ils ont dû, malgré leur faible mérite et leur peu de savoir, céder soit aux sollicitations de leurs disciples, ou du public, soit aux recommandations de quelque haute personnalité. Tout le monde n'est-il pas un peu musulman sous ce rapport ? Chaque écrivain n'est-il pas convaincu, plus ou moins, qu'il remplit une mission ?

Le titre de la deuxième partie n'est pas indiqué au début, comme celui de la première, et l'on pourrait penser que le nom de *H'aoudh* est commun aux deux. Cependant il ressort de la mention qui vient d'être reproduite plus haut, que ce sont deux traités distincts. Les matières qui y sont étudiées sont bien différentes : d'un côté des doctrines purement religieuses, auxquelles le nom d'*El H'aoudh* convient plus spécialement ; de l'autre des questions de droit civil. Enfin on relève dans le manuscrit d'Alger, à la fin de cette seconde partie, la note suivante :

كمل كتاب المزني *Fin du livre El Mazr'i.*

Le même nom d'El Mazr'i se retrouve dans les dernières lignes du texte :

*A lbari láala, ia akhir, ia Allah, rebbi,
Cerreſ akhir en lámmer inou r' elkhir aïkhetmi ;
Tenſáati s elmazr'i ad, tenſáout iss dar'i
Imouselmen koullouten r'edr'id oula der'inni. (f° 169).*

« O Créateur Très-Haut, ô Éternel, ô Dieu, Seigneur, fais que
» mon existence se termine dans la piété ; que ce *Mazr'i* me soit
» compté comme une bonne œuvre, et qu'il profite à tous les musul-
» mans, dans ce monde et dans l'autre. »

Il semble donc que le deuxième traité composé par Mehammed ben Ali ben Brahim doive bien porter le nom de *El Mazr'i*. Il faut cependant ajouter que cette appellation se remarque aussi à la fin du *H'aoudh* et du *Bah'r Eddoumouâ*, et peut par sa signification s'appliquer à tout *livre écrit en langue tamazir't*.

Le petit accès de modestie qui a été signalé plus haut, et qui est décidément suspect à plus d'un titre, n'a pas empêché Mehammed ben Ali ben Brahim de rédiger un troisième traité (1). Cette fois ce n'est pas pour satisfaire aux désirs de son maître qu'il écrit. Laissons-le nous en expliquer lui-même les raisons :

*Kigan aïadaner' adderen elmoh'ibbin elketabi
N elmaouâidha irezzemen imezgan, ih'eyoud elqeloubi
S ennadhem en temazikht ann ifoulkin, igan ládjibi.
Ennan : elfiqh oukan aïllan r'oualli iadi
Tessekert, d elah'kam n eccherá, adakidjaza ilahi.
Aï aïtma, lmaouâidha tebederem, nekkín our guigui,
Oualakin illa erredja nou r'rebbi d eccheikh.*

« Que de fois des amis nous ont demandé un livre d'exhortations
» pieuses, ouvrant les oreilles, et réveillant les cœurs, en vers, et en

(1) M. de Slane a publié la liste des chapitres de cette troisième partie, dans sa traduction de *l'Histoire des Berbères* (t. IV, appendice, p. 537) ; il a également traduit les deux premiers chapitres (*ibid.* p. 552 sq.).

» langue *tamazir't* excellente, une merveille (1). Ils ont dit : — Ce
 » n'est que du droit qu'il y a dans ceux que déjà tu as composés, et
 » des règles juridiques, que Dieu te récompense. — O mes frères, les
 » exhortations dont vous parlez dépassent mes forces, mais mon
 » espoir est en Dieu, et dans le maître (Ben Nacer). »

Le titre de ce troisième traité est bien dans l'esprit des questions qui y sont contenues. Il y est parlé de la connaissance de Dieu, du Démon, du repentir et de la vie éternelle, et le titre choisi est *La mer de larmes* :

*Bah'r eddoumouâ adguir' i lketab ad nou ayagui ;
 lan f ilter'era ann irar amel't'a izdi nit âmda.*

« *La mer des larmes* est le nom que j'ai donné à ce livre.... Celui
 » à qui il sera lu versera des larmes continues spontanément. »

Les trois parties de l'ouvrage, ou, si l'on préfère, les trois ouvrages de Mehammed ben Ali ben Brahim sont en vers. Il a pris soin de nous en avertir, et il paraît en cela avoir agi prudemment, car « on pourrait aisément s'y tromper ». Bien plus il a fait lui-même le compte des vers contenus dans le *H'aoudh* (960) et dans le *Bah'r Eddoumouâ* (656) : il n'a omis de compter que ceux du *Mazr'i*, qui est cependant plus étendu que les deux autres parties.

La longueur du vers et sa division régulière en deux hémistiches donnent à penser qu'il a voulu suivre, non un rythme populaire, mais un mètre arabe ; il serait toutefois hasardeux de préciser lequel. Dans le *H'aoudh* et dans le *Mazr'i*, chaque hémistiche est assez régulièrement composé de douze syllabes. D'après la façon

(1) Il est bien entendu que, dans la traduction, je me préoccupe surtout de serrer le texte autant qu'il est possible. Cela donne souvent à la phrase une tournure peu correcte ; mais il m'a paru que, à la condition d'être toujours très compréhensible, ce procédé est celui qui permet le mieux d'indiquer, en même temps que l'idée exprimée, la fonction et le sens de chaque terme.

dont les tolba du Sous scandent ces vers, il est possible que l'intention ait été d'employer le *radjas*.

Dans le *Bah'r Eddoumouâ* le vers est plus long : il se compose ordinairement de quatorze syllabes par hémistiche. On pourrait donc conjecturer qu'il appartient au mètre *taouil*.

Mais il n'est tenu aucun compte de la quantité des syllabes brèves ou longues, et de plus le nombre de pieds dans chaque hémistiche n'est pas invariablement le même, ce qui empêche toute assimilation bien justifiée avec un mètre prosodique arabe. Les tolba marocains, quand ils récitent les vers de Mehammed ben Ali ben Brahim, les chantonnent en divisant chaque hémistiche en deux phrases musicales identiques par les notes et par la mesure.

J'ai eu à ma disposition quatre manuscrits du *H'aoudh*, du *Mazr'i* et du *Bah'r Eddoumouâ*. Ainsi que je l'ai dit déjà, l'un appartient à la Bibliothèque-Musée d'Alger (nos 1734 ancien, 615 nouveau), les trois autres à la Bibliothèque nationale (Fonds berbère, nos 3, 6 et 9).

Le manuscrit de la Bibliothèque d'Alger est incontestablement le meilleur des quatre, par son état de conservation matérielle autant que par sa correction. Le papier en est très fort, l'écriture nette et régulière. Les voyelles et les titres des chapitres sont tracés à l'encre rouge. Très peu de renvois en marge ; pas de ratures. Les quatre derniers feuillets seulement présentent des lacunes, par suite d'une déchirure. Les deux dernières parties de l'ouvrage, reliées avec une pagination inexacte, sont actuellement enchevêtrées l'une dans l'autre, de telle sorte qu'il est, non pas impossible, mais assez difficile pourtant de s'y reconnaître (1).

(1) Il n'est pas inutile d'indiquer ici l'ordre exact de la pagination : après le feuillet 132, il faut sauter au f. 164, continuer jusqu'au f. 169, aller de là au f. 174, puis revenir au f. 161, et aller jusqu'au f. 163, reprendre ensuite au f. 133 jusqu'au f. 160, et enfin au f. 170 pour terminer au f. 173.

« Tout le manuscrit est de la même main. Le copiste a inscrit, dans un cartouche triangulaire au f. 174, son nom et la date à laquelle sa copie a été achevée.

كامل كتاب المزغي بحمد الله تعالى (sic) وحسن عونه وتوفيقه
الجميل وصلى الله وسلم على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه
وسلم تسليها والحمد لله رب العالمين (sic) على يد عبيد الله تعالى
اصغر عبيدة الراجي عبو مولاة وغفران ذنوبه محمد بن سعيد بن
علي الوغزني الودرمي الهشتوكي برغت من نسخة ضحوة يوم
الاحد الثالث عشر من شهر الله رمضان المعظم عام ١١٤٢ للهـ
يا ذا الاسماء الحسنى والصفات العلى (sic) ان تغفر لناظهم
ولناسخهم ولكاسبه ولهن دعانا (sic) بالرحمة والغفران والجميع
المسلمين والحمد لله رب العالمين ربنا اتنا (sic) في الدنيا حسنة
وفي الآخرة حسنة وفنا عذاب النار

« Ici se termine le livre El Mazr'i, par la grâce de Dieu le Très
» Haut, avec son bon secours, et son assistance bienveillante. Que
» le salut et les bénédictions de Dieu soient sur notre Seigneur et
» maître Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons. Louange
» à Dieu, maître de l'univers. (Copié) par les soins du serviteur de
» Dieu Très Haut, le plus humble de ses esclaves, qui espère
» (obtenir) la miséricorde de son Seigneur, et le pardon de ses
» fautes, Mohammed ben Saïd ben Ali El Ouar'zani El Ouadrini
» El Hechtouki. J'ai achevé de le copier dans la matinée du diman-
» che, treizième jour du mois sacré de ramadhan de l'an 1142
» (1^{er} avril 1730). O Toi, à qui appartiennent les plus beaux noms
» et les attributs sublimes, pardonne à l'auteur de ce poème, à
» celui qui l'a copié, à celui qui le possède, à ceux qui demanderont
» pour nous la miséricorde et le pardon, et à tous les musulmans,

» Louange à Dieu, maître de l'univers! Mon Dieu, accorde-nous
 » une grâce dans ce monde, une grâce dans l'autre, et préserve-
 » nous des tourments de l'enfer. »

Le lieu d'origine du copiste est indiqué par les trois ethniques *Ouar'zani*, *Ouadrimi*, *Hechtouki*. Ouar'zan est sans doute le nom d'un village ou d'une ville; les Aït ou Adrim sont un groupe de la tribu des Aït Ilougaïm, qui elle-même forme une fraction des Hechtouka (1).

Le manuscrit n° 3 de la Bibliothèque nationale (n° d'entrée R. C. 4802), d'une écriture irrégulière et peu soignée, est de plus très incorrect, et on y remarque de graves lacunes. Il contient une traduction arabe interlinéaire, qui est bien la plus bizarre chose que l'on puisse imaginer. Passe encore si on n'avait à y relever que des négligences de style, des erreurs orthographiques ou grammaticales : mais le sens du texte y est dénaturé comme à plaisir, et je considère ce manuscrit non seulement comme inutile, mais comme dangereux à consulter. Le copiste traducteur à qui nous le devons, car le texte et la traduction sont de la même écriture, n'a pas jugé à propos de se faire connaître, et il ne semble pas que ce soit à regretter.

Le manuscrit n° 6 (n° d'entrée R. C. 4804) est loin d'être aussi bien conservé que les deux premiers dont nous venons de parler. L'usure et la malpropreté des feuillets attestent un long usage. Il renferme d'ailleurs autre chose que les trois traités de Mehammed ben Ali ben Brahim. Les feuillets 7 à 58 donnent la copie d'un ouvrage dont voici le titre explicatif :

كتاب البغية النبیه السيد ابراهيم بن عبد الله الصنهاجي الذي
 ألهمه بالبربرية على يد شيخه السيد علي بن محمد بن وسعدن

(1) Cf. *Grammaire et Dictionnaire abrégés de la Langue berbère*, par Venture de Paradis (Paris, 1844), p. 220.

« Livre du jurisconsulte, du célèbre Sid Ibrahim ben Abdallah, le
» Çanhadji, composé en berbère sous la direction de son maître Ali
» ben Mohammed ben Ouisâden. »

De l'auteur lui-même je n'ai pu rien savoir. Quant à son maître, c'était le chef d'une importante zaouïa qui existe encore de nos jours, et qui est située sur le territoire des Seketana. Rien ne révèle la date à laquelle l'ouvrage fut composé. Il n'a pas la valeur de celui de Mehammed ben Ali ben Brahim. Comme celui-ci, mais d'une manière beaucoup plus succincte, il donne les questions importantes du droit musulman, et surtout la doctrine religieuse. Mais il ne s'en tient pas là : on y trouve encore plusieurs chapitres consacrés à d'autres matières et curieux à plus d'un titre. A signaler notamment celui du pèlerinage (f. 30), où est tracé un itinéraire allant de la zaouïa de Ben Ouisâden jusqu'à la Mecque en passant par l'Oued Dra, Tafilalel, Figuig, El R'asoul, Sidi Khaled, Biskra, Sidi Okba, etc...; et celui de la *Syntaxe*, où l'auteur essaie de traduire en berbère le traité bien connu de la Djarroumia (f. 35 à 38). Le copiste a indiqué, au f. 58, son nom et la date à laquelle il a mis la dernière main à l'exemplaire que nous possédons :

نجز وانصرم بحمد الله تعالى وحسن عونہ علی يد البفیر الضعیف
الراجي عفو ربه وغفرانه علي بن عبد الله بن محمد بن احمد
الاكمضاني ثم الودريسي وكان البرغ (sic) منه زوال يوم
الخميس سبعة عشر يوما من شهر الله الهعظم رجب البرد عام اثنين
وستين ومائة والى

Il se nommait donc Ali ben Abdallah ben Mohammed
ben Ahmed El Gomdhani (?) de la tribu des Aït ou Adrim,
Rev. afric., 37^e année. Nos 209-210 (2^e et 3^e Trimestres 1893). 12

et il termina son travail le jeudi, 17 redjeb 1162, à midi (10 juin 1784).

Après ce travail, du feuillet 59 à la fin du volume, viennent les trois traités de Mehammed ben Ali ben Brahim. La copie du *H'aoudh* se termine, sans indication de date, par la formule suivante, dont je respecte l'orthographe :

انتهى الفوائد الاول بحمد الله تعالى الخ

La copie du *Mazr'i*, au contraire, est datée du 1^{er} châban 1162 (17 juillet 1749), et la formule finale reproduit le nom de Ali ben Mohammed ben Ahmed ben Abdallah :

انتهى كتاب المزغي بحمد الله الخ..... وكان الفراغ منه نهار
يوم (sic) الاول من شهر الله الحرام شعبان عام ١١٦٢ علي بن عبد
الله بن محمد بن احمد ابن عبد الله الاكهمصاني ثم الودريمي الخ

Enfin, la copie du *Bah'r Eddoumouâ* n'est pas datée.

Tout le volume est de la même écriture. Je n'y ai remarqué que de légères différences avec le manuscrit de la Bibliothèque-Musée d'Alger.

On ne peut pas en dire autant du manuscrit n° 9 (n° d'entrée R. C. 4803). Les variantes qu'il offre, sans être aussi nombreuses, ni surtout aussi incorrectes que celles du ms. n° 3, sont cependant très fréquentes. Ces deux exemplaires ont d'ailleurs plusieurs variantes qui leur sont communes ; la ressemblance est telle à certains passages, que l'on croirait que l'un des deux exemplaires a été copié sur l'autre.

Les quatre premiers feuillets du ms. n° 9 ne sont pas de la même main que le reste du volume ; ils ont dû être ajoutés à une époque relativement récente, peut-être par le copiste du ms. n° 3. L'écriture du reste du volume est assez régulière, et les feuillets moins usés

que ceux du ms. 6. Dans plusieurs pages, on remarque des annotations interlinéaires ou marginales en français ou en arabe, attestant qu'il en a été fait un essai de traduction (1). On trouve au f. 123 le nom du copiste avec une date :

تاريخ يوم الخميس الذي هو احدى وعشرين من شهر الله
رجب عام ١١٩٨ عبد ربه سبحانه..... احمد بن ابي الفاسم
بن يحيى الرجزى

« A la date du jeudi, 21 redjeb 1198 (10 juin 1784). Le serviteur » de Dieu, Ahmed ben Aboulqasem ben Yahia Erredjeradji. »

La formule de laquelle a été extrait ce passage est répétée au f. 154, à la fin du volume, mais sans indication de date ni de nom.

Mehammed ben Ali ben Brahim emploie, pour la transcription du berbère, les caractères arabes avec addition de deux caractères spéciaux. Ce sont le *ش*, qui se prononce comme un *s* emphatique, et le *ك*, qui se prononce comme notre *g* dans le mot *goût*. La voyelle ou l'absence de voyelle est toujours indiquée pour chaque consonne, sans exception.

Le son-voyelle *ou* est indiqué, tantôt par une *dhomma* —, tantôt par un *ouaou* و, tantôt par un *alif* coupé par un petit trait en biais †. La voyelle *i* est toujours représentée par une *kesra* —, accompagnée souvent de la lettre de prolongation *ia* ي.

Le *r'aïn* غ est fréquemment confondu, comme dans la prononciation courante, avec le *kha* خ; on a ainsi *ikh*, au lieu de *ir'*, *tamazikht*, au lieu de *tamazir't*, etc.

(1) Sans doute par M. Delaporte père. Voir à ce sujet l'article de M. d'Avezac, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, 1840, t. XIV, p. 237.

Le *tha* ث et le *d'al* ذ, si fréquents dans le dialecte zouaoua, ne se rencontrent ici que dans les mots appartenant à la langue arabe. On remarquera du reste que l'alphabet touareg, tel qu'il est donné par M. Hanoteau, ne contient pas de caractères correspondant aux lettres arabes ث, ذ, ط. Une étude plus complète de l'ensemble des dialectes berbères arrivera peut-être à démontrer que certaines articulations dans lesquelles nous avons cru voir des consonnes spéciales, ne sont que des accidents locaux de prononciation ; qu'il n'y a, par exemple, en berbère, qu'un seul *t*, correspondant au ث arabe, et qui se prononce *t*, *th*, *ts*, suivant les régions (1), un seul *d*, correspondant au ذ arabe, et prononcé *d*, ou *d'*, ou *ds* ; un seul *k*, correspondant au ك arabe, et prononcé comme en français, ou comme le *ch* allemand.

Le ج se prononce tantôt comme en arabe *djim*, tantôt comme le *j* en français, sans que pourtant aucune distinction soit faite entre les deux sons dans la transcription des quatre manuscrits.

J.-D. LUCIANI.



(1) *Études berbères*, par J. Halévy, *Journ. Asiat.*, févr.-mars 1874, p. 90.